

moi nous fûmes vous remercier de cette remise que nous supposions *gratis* de votre part. Au bas du compte on lit : " Le présent compte est le montant de toutes réclamations contre la succession jusqu'à aujourd'hui." Montréal, 7 Nov. 1870.—Vous avez prétendu depuis que c'était Léopold qui avait écrit cela, et pourtant moi je dois supposer qu'il ne nous l'a pas donné sans vous le montrer. Toujours est-il qu'il vous fut payé en entier, sans aucune difficulté, moins \$211 que vous vous étiez chargé de retirer de M. Barnard, cette somme étant dûe par lui dans l'affaire de Fraser. J'appris alors par exemple que ce compte n'incluait pas les frais des Avocats en Angleterre, et que leur compte se montait en outre à £250 sterling, pour le paiement duquel vous aviez une garantie sur nos propriétés. Sur la remarque que je vous fis que vous m'avez dit qu'ils étaient inclus dans l'obligation de 1866, vous me dites que vous vous étiez trompé, mais par exemple que vous vous chargeriez de faire réduire la somme, qu'elle était trop exagérée et que vous espériez la faire réduire de près de la moitié. Vous me mentionnâtes aussi qu'il y avait £15 de dû dans une affaire McKenzie, dans laquelle vous vous étiez rendu responsable. Je vous répondis que si c'était dû, ça serait payé. A ma grande surprise, la prochaine fois que nous en parlâmes c'était £50, et plus tard encore vous me dites que c'était au-delà de £100, mais que vous vous chargeriez de régler l'affaire pour £50. J'acceptai; je ne fis aucune difficulté; enfin vous savez vous-même si j'y allais de confiance et de bonne foi. Maintenant ce n'est pas à prétendre que j'aie mal compris : les faits sont tels que je les rapporte, je le déclare sur mon honneur, sur ce qui m'est le plus sacré au monde, et si vous les niez *je serai forcé de ne plus croire à votre sincérité et à votre bonne foi.* Mais quelque temps après, en arrangeant les papiers de mon Père, je trouvai un reçu de vous, comme quoi je constatais que dans l'obligation du 28 décembre 1866 étaient compris ces mêmes frais, c'est-à-dire \$672 payés pour cette affaire McKenzie et que vous vous engagiez à rembourser si vous obteniez d'être déchargé du jugement contre vous, ou toute déduction que vous pourriez obtenir. Maintenant l'obligation a été payée en entier, comprenant cette somme de \$672 avec les